

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau, Risques et Nature

✉ : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

☎ : 02.51.44.33.11

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE  
DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

LE PREFET DE LA VENDEE

VU le Code de l'Environnement – Titres I et IV du livre V : "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

délivre à **SARL BAUDON ROUVREAU RECYCLAGE**

dont le siège social est situé : **2 rue Étienne Lenoir  
85500 LES HERBIERS**

**récépissé de sa déclaration du 5 septembre 2018  
relative à son activité de transport par route de  
déchets non dangereux et dangereux**

**Récépissé n° 2018-21, délivré le 19 SEPTEMBRE 2018  
à LA ROCHE SUR YON - VENDEE**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du Code de l'Environnement.

**La validité de ce récépissé est de cinq ans.**

Pour le Préfet,  
Le Chef de service Eau, Risques et Nature,



Grégory COURBATIEU